

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 369 rapportant l'arrêté n° 2194 du 30 décembre 1947.

n° 369

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

10 avril 1948

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1948

Date du numéro

30 avril 1948

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable la colonie par décret du 18 janvier 1884

**Vu** l'arrêté n° 2194 du 30 décembre 1947 portant prorogation de la suspension des droits de douane sur les marchandises d'origine étrangère en Côte française des Somalis : Vu les télégrammes officiels n° 50034 du 16 février 1948 et T. L, avion 2742 du 26 mars 1948 du Département,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art.1er

L'arrêté n° 2194 du 30 décembre 1947 est rapporté,

#### Art. 2

Le présent arrêté qui aura effet à compter du 1er janvier 1948 sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.**